

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION



*Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION  
13e séance  
tenue le  
mercredi 21 octobre 1992  
à 15 heures  
New York

PROCES-VERBAL DE LA 13e SEANCE

Président : M. PATOKALLIO (Finlande)  
(Vice-Président)  
puis : M. ELARABY (Egypte)  
(Président)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.  
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Distr. GENERALE  
A/C.1/47/PV.13  
1er décembre 1992

FRANCAIS

92-61557 1177L (F)

En l'absence du Président, M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINTS 49 A 65, 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)  
DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE.

M. TUCKER (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : La délégation des Bahamas adresse ses félicitations à l'Ambassadeur Elaraby, de l'Egypte, à l'occasion de son élection en tant que Président de notre commission durant la quarante-septième session. Sa réputation de diplomate éminent et son attachement au processus de désarmement contribueront sans nul doute considérablement au succès de nos délibérations. Nous l'assurons de notre pleine coopération. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau.

Au cours de sa quarante-sixième session, la Commission a été en mesure de réaliser quelques progrès en ce qui concerne les questions inscrites à son ordre du jour. Un nombre record de résolutions ont été, une fois de plus, adoptées par consensus et les travaux se sont achevés à la date prévue. A cet égard, ma délégation tient à rendre hommage au prédécesseur de l'Ambassadeur Elaraby, M. Mroziewicz, de la Pologne, pour l'efficacité et la dextérité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la Commission.

Récemment, les travaux de l'Organisation ont commencé à être confrontés à des crises internationales qui non seulement ont menacé de troubler la paix et la sécurité internationales mais aussi ont jeté un doute sur la capacité de l'Organisation à s'acquitter efficacement du mandat que lui a conféré la Charte. En 1990, la guerre du Golfe et ses séquelles n'ont pas seulement secoué la communauté internationale mais ont également souligné les effets à long terme susceptibles de se produire lorsque les nations peuvent aveuglément accumuler des armes. Et qui pourrait oublier les événements de l'année dernière lorsque le Gouvernement démocratiquement élu d'Haïti a été renversé par des forces rebelles - des éléments de la société qui ne partageaient pas le désir de liberté, de respect des droits de l'homme et le choix de la majorité de vivre en paix et en harmonie?

M. Tucker (Bahamas)

Alors que se déroule la présente session, la guerre civile qui sévit dans l'ancienne République fédérative de Yougoslavie prend la forme d'un sombre nuage qui plane sur l'Organisation. Nous avons entendu en maintes instances la condamnation par la communauté internationale des atrocités commises et nous avons vu dans les différents médias de nombreux visages marqués par la souffrance, le désespoir et l'angoisse. Cette crise continue de mettre à l'épreuve l'Organisation et la communauté internationale.

C'est uniquement grâce au dialogue constructif et à la volonté des Etats ou groupes à l'intérieur des Etats parties au conflit que les différends peuvent être réglés rapidement et de manière pacifique, conformément au Chapitre VI de la Charte. Nous encourageons toutes les parties au conflit à faire preuve de retenue et de volonté politique pour régler cette situation selon les termes négociés de la Conférence de Londres et des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

En même temps, nous restons très conscients des autres événements intervenus dans l'arène internationale et qui n'ont pas encore trouvé de solution, tels ceux du Moyen-Orient, d'Haïti et de l'Afrique du Sud. A cet égard, nous demandons à la communauté internationale de rester saisie de ces questions en leur donnant la place qui leur revient parmi les questions inscrites à l'ordre du jour.

Alors que les événements actuels mettent en relief les situations auxquelles les Nations Unies doivent faire face, nous avons enregistré certains progrès réalisés l'année dernière, tels le "compte rendu d'entente" entre le Gouvernement de l'Afrique du Sud et l'African National Congress (ANC) le 26 août, qui jetait les bases pour la reprise des négociations; les déclarations de Tokyo concernant le Cambodge; le cessez-le-feu et les accords de paix signés à Rome le 4 octobre devant déboucher sur la paix au Mozambique; et les récentes élections en Angola.

Alors que les événements continuent de peser sur la communauté internationale et que des stratégies sont à l'étude pour y faire face, ma délégation estime que le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" vient à son heure. Le rapport nous présente des propositions et des directives concrètes en vue de promouvoir et de maintenir la paix grâce aux notions de diplomatie préventive, d'instauration de la paix, de maintien de

M. Tucker (Bahamas)

de la paix et, ce qui est qualifié de "notion connexe" (A/47/277, par. 21), de consolidation de la paix. Ma délégation se félicite de ce rapport, appuie ses principes et félicite le Secrétaire général de la clairvoyance dont il a fait montre dans sa recherche destinée à promouvoir la paix et la stabilité.

Ainsi que le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a déclaré, le 9 octobre 1992, lors de son intervention devant l'Assemblée générale :

"Les Bahamas restent attachées au désarmement général et complet."

(A/47/PV.27, p. 67).

Nous sommes persuadés que tous les pays du monde méritent et souhaitent le désarmement général et complet sous contrôle international.

Comme beaucoup d'autres, nous pensons que des progrès raisonnables ont été accomplis l'année dernière sur les questions inscrites à l'ordre du jour du désarmement et ce malgré les événements dramatiques dont la scène internationale a été le théâtre.

Dans le domaine du contrôle des armes, nous nous félicitons de la récente approbation du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (Accord START) par le Sénat des Etats-Unis il y a quelques semaines; l'accord entre les Etats-Unis et les quatre anciennes Républiques soviétiques (Protocole de Lisbonne) et l'accord intervenu au mois de juin dernier entre les Présidents Bush et Eltsine, dont l'objectif est de réduire du tiers les ogives nucléaires existantes.

M. Tucker (Bahamas)

Les mesures de confiance entreprises par les Etats peuvent contribuer à favoriser les relations entre les Etats. Le Document de Vienne de juillet 1992, adopté par les dirigeants de la CSCE, et la Déclaration conjointe sur l'interdiction complète des armes chimiques des Gouvernements de l'Inde et du Pakistan constituent deux exemples qui prouvent que les Etats ont la capacité et la volonté politique d'adopter des mesures favorables à la paix et à la stabilité.

En ce qui concerne les armes chimiques, nous pouvons tous reconnaître que l'événement le plus remarquable survenu cette année dans le domaine du désarmement est l'achèvement, après une décennie de négociations, du projet de convention sur les armes chimiques à la session de 1992 de la Conférence du désarmement, à Genève. Ma délégation est heureuse de se joindre aux 136 autres Etats Membres qui parrainent le projet de résolution A/C.1/47/L.1 entérinant la convention, et mon gouvernement a entrepris les démarches nécessaires pour examiner le projet de convention dans le but de signer celle-ci dans les plus brefs délais possibles.

Les Bahamas appuient fermement la position selon laquelle la prévention de la guerre nucléaire et la promotion du désarmement nucléaire constituent les préoccupations premières de la communauté internationale. Le caractère universel, implacable et mortel de la menace nucléaire, démontre nettement que non seulement cette question doit demeurer une préoccupation mondiale, mais aussi qu'elle exige une action urgente afin que soit maintenu le climat de confiance pour parvenir à la paix et à la sécurité.

Le Gouvernement bahamien est heureux de constater que l'accroissement constant du nombre d'Etats qui adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) illustre clairement l'attachement mondial croissant envers la non-prolifération. Il est avéré que les Etats adhèrent au TNP parce qu'il représente un important moyen de favoriser la confiance mutuelle ainsi que la sécurité et la stabilité mondiales. Mon gouvernement appuiera le renouvellement du TNP pour une période indéfinie lors de la conférence qui réunira les Etats parties en 1995.

La pleine entrée en vigueur du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes signalerait une nouvelle étape positive vers la non-prolifération des armes de destruction massive et

M. Tucker (Bahamas)

la consolidation de la confiance et de la sécurité dans la région. La récente ratification par la France du Protocole additionnel I du Traité, la signature du Traité par le Gouvernement de Sainte-Lucie le 25 août dernier et les amendements récents qui faciliteraient l'entrée en vigueur du Traité dans divers pays de la région devraient conférer au Traité son caractère universel, alors qu'il amorce sa vingt-cinquième année d'existence.

L'appui des Bahamas à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est lié à sa capacité d'interrompre la mise au point et l'essai d'armes nucléaires. La technologie moderne a permis la constitution d'arsenaux susceptibles de détruire instantanément l'espèce humaine. L'humanité a donc l'obligation d'arrêter la course aux armements et d'avancer sur la voie du désarmement si elle veut éviter d'être anéantie. Un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est d'une importance vitale parce qu'il apporterait aussi une solution possible aux questions de désarmement qui ont échappé à tout accord depuis près de 40 ans.

Mon gouvernement continuera d'appuyer la Conférence d'amendement au titre de l'article II du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et lui accorde beaucoup d'importance, car il estime que des mesures en faveur d'une autre conférence de réexamen amélioreraient le processus vers un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. A ce sujet, nous nous félicitons des récentes décisions prises par la France, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de limiter et de suspendre les essais d'armes nucléaires pendant la période convenue. Nous espérons que ces décisions se traduiront ultérieurement par une interdiction complète des essais.

Les enseignements tirés de la guerre du Golfe ont permis d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les conséquences à long terme de la course aux armements et sur ses incidences déstabilisatrices. Lors de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, de nombreuses délégations ont précisé ces incidences déstabilisatrices, et un appel a été lancé en faveur d'un certain type d'arrangement pour contrôler les ventes, les acquisitions, le transport et la production de ces armes. La résolution 46/36 H, adoptée par l'Assemblée générale, a non seulement traité la question d'une manière exhaustive, mais elle a aussi établi un Registre des Nations Unies universel et non discriminatoire sur les armes classiques des

M. Tucker (Bahamas)

Nations Unies. Le Registre a été qualifié d'"entreprise novatrice" et d'"instrument pratique" qui introduirait la franchise et la transparence dans le domaine des transferts internationaux d'armes. Au paragraphe 2 du dispositif de la résolution, l'Assemblée

"Demande à tous les Etats d'accorder un rang de priorité élevé à l'élimination du commerce illicite de tous les types d'armes et de matériel militaire, phénomène extrêmement préoccupant et dangereux, souvent associé au terrorisme, au trafic de drogues, au crime organisé, aux activités mercenaires et autres activités déstabilisatrices, et de prendre d'urgence des mesures à cette fin, comme le Secrétaire général l'a recommandé dans l'étude qu'il a présentée." (Résolution 46/36 H, par. 2)

Il s'avère cependant que la course aux armements, et plus particulièrement la course aux armements classiques, n'a pas ralenti son rythme. La guerre du Golfe a plutôt eu pour effet de stimuler l'industrie. Tant que les Etats-nations évoqueront des besoins de sécurité nationale prévus dans la Charte pour accroître aveuglément leurs stocks d'armes, le doute persistera et tout accord ne sera rien d'autre qu'une façade.

Dans trois ans, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'Organisation. Ce sera une année que marqueront célébrations et cérémonies. Nous pouvons penser que ce sera aussi le moment d'évaluer le travail accompli par l'Organisation depuis cinquante ans. Cette commission sera-t-elle alors en mesure de passer cet examen avec succès? Serons-nous en mesure d'annoncer que nous avons mis un terme aux essais d'armes nucléaires et que nous exerçons un contrôle réel sur la production, l'accumulation et le transfert de toutes les armes? Le TNP et la Convention sur les armes chimiques auront-ils un statut universel? En fin de compte, serons-nous parvenus à un désarmement général et complet et vivrons-nous dans un monde où régneront la paix, la sécurité et l'égalité internationales pour tous? Voilà les questions auxquelles nous, Etats Membres de cette organisation revitalisée, de cette Première Commission, devons réfléchir.

M. YOO (République de Corée) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation de la République de Corée, je tiens à exprimer mes sincères félicitations à M. Elaraby pour son élection à la présidence de la Première

M. Yoo (Rép. de Corée)

Commission. Nous sommes certains que, sous sa direction compétente et reconnue, nos délibérations seront conduites efficacement jusqu'à leur conclusion heureuse.

Avant de continuer, je veux transmettre, au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Corée, mes profondes condoléances au peuple égyptien alors qu'il doit affronter les conséquences du tremblement de terre dévastateur qu'a subi son pays. Nous espérons vivement que les familles directement touchées par la tragédie surmonteront cette période difficile et qu'un rétablissement complet interviendra bientôt.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'importants événements dans le monde entier qui ont eu des incidences positives sur la paix et la sécurité mondiales. La fin de la guerre froide a indubitablement amélioré le climat de sécurité internationale. Néanmoins, certains problèmes demeurent. La guerre du Golfe et le conflit actuel dans l'ancienne Yougoslavie illustrent la persistance de menaces à la paix et à la sécurité dans cette nouvelle ère. De fait, nombre des instabilités actuelles sont apparues alors que s'effaçait l'équilibre des forces rigide de la guerre froide.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix", nous avons amorcé une époque de transition mondiale que marque des tendances exceptionnellement contradictoires. La sécurité internationale s'est transformée en un concept de plus en plus complexe qui va au-delà des dimensions militaires traditionnelles.

Alors que la voie vers un monde plus sûr et plus pacifique est encore longue et parsemée d'embûches, s'offre à la communauté internationale une occasion unique de saisir l'élan créé par les changements fondamentaux survenus au cours des dernières années.

Bien sûr, ces changements se sont produits sur divers fronts, mais peu de domaines des relations internationales ont enregistré autant de progrès que ceux du contrôle des armements et du désarmement, qui ont connu une évolution importante aux plans mondial, régional et bilatéral.

Ma délégation se félicite de la série d'initiatives audacieuses prises par les Etats-Unis et la Russie en vue de réduire ou de démanteler leurs arsenaux nucléaires. Le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, le Traité sur la réduction et la



M. Yoo (Rép. de Corée)

limitation des armes stratégiques offensives (Traité START) et la récente entente intervenue entre les dirigeants des deux pays sur une réduction radicale de leurs armements nucléaires stratégiques marquent un tournant vital dans l'histoire du désarmement. Bien que nous reconnaissons l'énorme difficulté à mettre en oeuvre de tels accords, nous encourageons vigoureusement les deux parties à aller plus loin dans leur "course au désarmement" bienvenue.

M. Yoo (Rép. de Corée)

Malgré ces résultats positifs dans le domaine de la limitation des armes nucléaires et du désarmement, la prolifération d'armes de destruction de masse continue à représenter une menace grave pour la sécurité internationale. Le développement de la capacité d'armes nucléaires et chimiques, ainsi que celui de la technologie de missiles perfectionnés en vue de la livraison d'armes doivent être examinés d'urgence.

A cet égard, nous souscrivons à la déclaration du Conseil de sécurité à l'issue de sa Réunion au Sommet de janvier, qui a souligné le besoin urgent pour tous les Etats Membres d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive.

Dans ces conditions, nous ne saurions trop souligner le rôle du régime de non-prolifération nucléaire, fondé sur le Traité de non-prolifération (TNP) et sur le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Au cours des deux dernières décennies, le TNP a contribué pour beaucoup à ralentir la prolifération de la capacité nucléaire. Ceci justifie notre appui total à sa prorogation au-delà de 1995. L'adhésion récente au Traité de la Chine et de la France, qui sera suivie par celle de l'Ukraine, du Bélarus et du Kazakhstan, nous rapproche de l'objectif d'adhésion universelle au TNP. Outre le fait que désormais les cinq puissances nucléaires connues sont dans le cadre du TNP, l'accession de la Chine et de la France contribuera à accélérer le désarmement nucléaire et à renforcer l'engagement mondial envers la non-prolifération. Nous invitons les Etats qui ne l'ont pas encore fait à s'associer au Traité dès que possible.

L'autre pilier du régime de non-prolifération est le système des garanties de l'AIEA. Avec un budget de 70 millions de dollars seulement et à peine 200 inspecteurs, l'AIEA est chargée de l'inspection de quelque 1 000 installations nucléaires dans le monde entier. Ceci inclut la lourde responsabilité qui lui a été confiée par la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions connexes. Vu l'importance du mandat de l'AIEA, et les ressources limitées dont elle dispose, ma délégation pense qu'il serait souhaitable de mettre au point un système d'inspection plus efficace.

Dans cette optique, mon gouvernement se félicite de la réaffirmation récente du droit de l'Agence d'entreprendre des inspections spéciales. Un moyen de renforcer encore le rôle important de l'AIEA serait de lui assurer

M. Yoo (Rép. de Corée)

l'appui du Conseil de sécurité. A cet égard, nous rendons hommage au Conseil pour avoir décidé à la Réunion au Sommet de janvier dernier que ses membres prendront

"des mesures appropriées si des violations leur sont notifiées par l'AIEA." [S/PV.3046, p. 145 (a-z)]

Nous espérons voir le Conseil de sécurité jouer à l'avenir un rôle plus actif dans ce domaine.

Un autre moyen de mettre en place un régime d'inspection plus efficace serait d'encourager des arrangements bilatéraux et régionaux visant certains objectifs en matière d'inspection. Les systèmes d'inspection envisagés par la Déclaration conjointe de la République de Corée et de la République populaire et démocratique de Corée sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne et le dernier accord de garanties intégrales signé avec l'AEIA par le Brésil et l'Argentine en sont de bons exemples. Vu l'importance de la non-prolifération, ma délégation appuie la proposition formulée par la Suède, à la Commission du désarmement cette année, de voir la question figurer en tant que nouveau point à l'ordre du jour de la Commission pour l'année prochaine.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une réduction progressive du nombre d'essais nucléaires dans le monde. Ma délégation se félicite de l'annonce par la Russie et la France de suspendre temporairement leurs essais nucléaires, ainsi que de la décision des Etats-Unis d'introduire un moratoire de neuf mois sur les essais nucléaires. Nous espérons très sincèrement que non seulement ces faits positifs renforceront le régime de non-prolifération, mais également qu'ils mèneront progressivement à une interdiction totale des essais. Nous espérons également que le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires sera rétabli dans le cadre de la Conférence du désarmement de 1993 et qu'il sera doté d'un mandat précis, acceptable par tous les Etats, pour pouvoir discuter cette question de manière constructive.

La conclusion fructueuse de la Convention sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement représente un jalon dans les efforts mondiaux en vue d'éliminer les armes de destruction massive. Cela est d'autant plus important que l'on envisage un système mondial, complet, vérifiable et non discriminatoire interdisant toute une catégorie d'armes de destruction

M. Yoo (Rép. de Corée)

massive. La République de Corée renouvelle son engagement de devenir, dès que possible, partie à cette convention, et en tant que pays disposant d'une industrie chimique assez importante, elle souhaite participer activement aux travaux du Comité préparatoire.

L'engagement de mon gouvernement à cet égard a été évident dans son refus répété de voir des armes chimiques dans la péninsule de Corée. Cette politique a été affirmée très clairement dans la déclaration présidentielle sur les politiques en matière d'armes nucléaires, chimiques et biologiques. Ma délégation souhaite toutefois que les préoccupations qui subsistent encore au sujet d'un impact négatif éventuel sur les industries chimiques civiles soient dûment traitées dans le processus d'application de la Convention.

En sa qualité de coauteur, la République de Corée espère sincèrement que le projet de résolution A/C.1/47/L.1 sera adopté par consensus dès que la Convention sera signée et ratifiée par tous les Etats Membres des Nations Unies, y compris ceux de notre région.

L'an dernier, à sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté une mesure importante pour encourager la transparence en matière militaire avec l'adoption de la résolution 46/36 L intitulée "Transparence dans le domaine des armements". Nous prenons note avec satisfaction que le Registre des Nations Unies des armes classiques a maintenant été établi et que le Groupe d'experts gouvernementaux a produit un rapport de consensus recommandant un système d'établissement de rapports normalisés ainsi que certaines modifications de l'annexe à la résolution. Le Registre, s'il fonctionne comme il le faut, peut empêcher ou réduire les transferts d'armes déstabilisantes et contribuer à l'instauration de la confiance dans le monde entier. Comme l'Ambassadeur Wagenmakers des Pays-Bas l'a fait remarquer à juste titre dans sa présentation du rapport de consensus sur le Registre des armes classiques, le développement approprié du Registre et les efforts déployés ne peuvent être fructueux qu'avec la participation du plus grand nombre d'Etats possible.

Mon gouvernement appuie pleinement le rapport de consensus du Groupe d'experts (A/47/342 et Corr.1, annexe) et participera activement à la tenue du Registre. Nous espérons voir les autres aspects de la résolution 46/36 L dûment traités lors de la session de la Conférence du désarmement de 1993. En se fondant sur l'expérience de tenue du Registre, le Groupe d'experts

M. Yoo (Rép. de Corée)

gouvernementaux de 1994 aura également la possibilité d'élaborer davantage les détails de la résolution.

Ma délégation se félicite également de l'adoption par consensus lors de la dernière session de la Commission du désarmement des directives et recommandations pour une information objective sur les questions militaires (A/47/42, annexe I). Avec les directives existantes sur les mesures propres à accroître la confiance adoptées par la Commission du désarmement en 1988 et le système normalisé des Nations Unies de rapports sur les dépenses militaires, beaucoup plus ancien, les deux acquis récents en matière de transparence militaire mettent en relief le rôle croissant des Nations Unies dans ce domaine.

A cet égard, ma délégation voudrait attirer l'attention sur le Livre blanc sur la défense nationale que mon gouvernement publie chaque année depuis 1988. Ce document expose en détail le budget, les politiques en matière d'achat et les capacités en matière d'équipement et de personnel de la structure de défense de mon pays.

A mesure que la confrontation bipolaire au niveau mondial s'estompe, on se concentre davantage sur les approches régionales de la sécurité et du désarmement, notamment au vu des progrès significatifs accomplis en Europe. A cet égard, nous sommes heureux de voir que dans les discussions sur les modes d'approche régionale, l'accent est mis sur les mesures, tant militaires que non militaires, d'instauration de la confiance au niveau régional et sur l'importance des conditions et des caractéristiques spécifiques de notre région. Cette tendance est évidente dans les résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

Dans notre région du monde, il est encourageant de voir que l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) et ses partenaires, y compris mon pays, ont entamé consciencieusement un dialogue en matière de sécurité régionale sur les questions qui nous préoccupent tous. Ce dialogue deviendra de plus en plus nécessaire à l'avenir. Au cours de la dernière conférence postministérielle de l'ANASE, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a fait remarquer que plus les échanges régionaux s'intensifient et deviennent complexes, moins le besoin de consultations en matière de sécurité régionale pour la région d'Asie et du Pacifique peut être négligé si l'on veut renforcer la confiance et atténuer les tensions éventuelles.

M. Yoo (Rép. de Corée)

Dans la région spécifique de l'Asie du Nord-Est, qui a connu cinq grandes guerres au cours du siècle dernier, il n'y a toujours pas d'instance pour favoriser le dialogue et la coopération entre les Etats de la région. De fait, dans cette région, une coopération renforcée est nécessaire si nous voulons faire face aux questions diverses qui s'y posent à la suite de la guerre froide. C'est dans ce contexte que le Président de mon pays, dans l'allocution qu'il a prononcée récemment à l'Assemblée générale, a proposé qu'un dialogue s'engage entre les parties concernées de l'Asie du Nord-Est pour répondre aux questions d'intérêt commun.

Depuis que le Comité s'est réuni l'année dernière, la Corée du Nord et la Corée du Sud sont parvenues à deux importants accords, qui espérons-nous, se traduiront par des progrès décisifs pour mettre fin à ce long affrontement. En effet, l'"Accord de réconciliation, de non-agression et d'échange de coopération", connu sous le nom d'"Accord de base", et la "Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne" ont jeté les bases à de futurs progrès dans le dialogue depuis qu'ils sont entrés en vigueur en février dernier.

L'Accord de base régit une large gamme de questions concernant les relations entre les deux Corée, y compris des mesures de confiance et des mesures sur la limitation des armements. Aux termes de l'Accord, une Commission militaire conjointe a été établie pour discuter des moyens visant à relâcher la tension militaire et à renforcer la sécurité sur la péninsule coréenne. Bien qu'il reste encore à la Commission de se montrer efficace, nous continuerons patiemment à déployer tous les efforts possibles pour résoudre nos divergences.

La Déclaration conjointe fait suite à la "Déclaration spéciale sur une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires", faite par le Président Roh en décembre dernier, et à son "Initiative de paix de la péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires" du mois dernier. La Déclaration conjointe engage les deux parties de la Corée à s'abstenir de procéder à des essais, de fabriquer, de produire, de recevoir, de posséder, de stocker, de déployer ou d'utiliser des armes nucléaires. Elle inclut également les engagements pris par ces deux parties de renoncer aux installations de retraitement du nucléaire et d'enrichissement de l'uranium qui ne sont pas spécifiquement interdites aux termes du droit international existant.

M. Yoo (Rép. de Corée)

Les ressources en énergie naturelle de la République de Corée étant pauvres 50 % de ses besoins en électricité dépendent de l'énergie nucléaire. Malgré l'importance vitale de l'énergie nucléaire, mon gouvernement a abandonné ses droits aux installations de retraitement du combustible nucléaire et d'enrichissement de l'uranium pour atteindre l'objectif plus noble de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Afin d'entamer le processus de la dénucléarisation coréenne, le Sud et le Nord ont convenu de procéder à des inspections mutuelles. Comme nous l'avons constaté par le passé, les inspections de l'AIEA ne peuvent à elles seules empêcher les Etats qui en ont la volonté de développer des armes nucléaires. Pour cette raison, mon gouvernement attache une grande importance à un régime d'inspection exhaustif et vigilant entre les deux Corée. Nous sommes fermement convaincus qu'en accordant des exceptions spéciales ou des sanctuaires on saperait sérieusement l'efficacité des inspections mutuelles. Par conséquent, nous pensons que les installations civiles et les bases militaires doivent être soumises à l'inspection mutuelle conformément au principe de réciprocité. Ces inspections devraient inclure des inspections par mise en demeure. Malheureusement, la République populaire démocratique de Corée n'est pas très réceptive à nos propositions de réciprocité et d'inspections par mise en demeure, ce qui entrave la mise en application rapide de notre accord.

Si l'acceptation par la Corée du Nord de soumettre ses installations à l'inspection de l'AIEA a été bien reçue, il faut souligner qu'il s'agit là d'une obligation juridique qui concerne explicitement tous les Etats parties à l'accord international, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'Accord des garanties de l'AIEA. Nous voulons indiquer très clairement que les inspections en cours de l'AIEA n'exemptent pas la Corée du Nord de coopérer avec nous sur la question des inspections mutuelles, qui est une obligation explicite pour les deux parties dans la Déclaration conjointe qui est un accord bilatéral.

En ce qui concerne en particulier les inspections des installations militaires des Etats-Unis dans le Sud, mon gouvernement comme le Gouvernement américain ont à maintes occasions fait savoir que leur proposition d'inspection mutuelle concerne toutes les bases militaires du Sud, y compris

M. Yoo (Rép. de Corée)

les bases sud-coréennes et américaines, comme partie de l'Accord Nord-Sud. L'année dernière, mon gouvernement a annoncé qu'il n'existait aucune arme nucléaire, nulle part, en République de Corée. Si la Corée du Nord a quelque doute quant à la sincérité de notre déclaration, la meilleure façon de résoudre la question serait d'établir, sans retard, des procédures visant un régime d'inspection bilatéral.

Une fois que des inspections bilatérales complètes auront eu lieu, éliminant ainsi tous les doutes subsistants, une base ferme pour des mesures plus grandes de confiance dans la péninsule de Corée aura été jetée et un précédent important aura été établi pour d'autres régions qui se trouvent dans des conditions semblables.

En tenant compte des nombreux événements qui se sont produits dans le monde au cours des dernières années, nous devons maintenant diriger l'élan acquis vers la paix, la sécurité et la prospérité de toute l'humanité, non seulement par la limitation des armes et le désarmement, mais aussi par la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix.

A cet égard, chaque Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle pour faire en sorte que ce processus évolue d'une façon harmonieuse et complète. La République de Corée s'associe pleinement à cet effort.

M. AL-ATTAR (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Elaraby et les autres membres du Bureau de leur élection. L'Egypte et la République arabe syrienne sont liés par la fraternité, une histoire commune et les mêmes objectifs. Il ne fait aucun doute que l'expérience et les qualités personnelles de M. Elaraby seront la garantie du succès de nos travaux.

Au cours du débat général, la plupart des délégations se sont déclarées optimistes à cause de l'évolution importante qui a eu lieu dans les relations internationales. Cette évolution a été considérée comme conduisant à la détente et à la prospérité, mettant ainsi fin à un chapitre douloureux de l'histoire de l'humanité pendant lequel elle avait été secouée par les affrontements et les conflits destructifs.



M. Al-Attar (Rép. arabe syrienne)

Il a été prouvé que la réalisation de la sécurité par la force des armes était une illusion dangereuse. Le renforcement de la puissance militaire sape la sécurité au lieu de la consolider. De même qu'il a été clairement démontré que les objectifs politiques ne peuvent être réalisés par des moyens militaires. En conséquence, l'option logique est la réalisation de la sécurité pour tous par le désarmement et l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, par l'adoption de mesures d'instauration de la confiance mutuelle entre Etats et l'affectation des vastes sommes gaspillées sur l'armement au développement économique et social, afin d'éliminer la faim, la pauvreté et le sous-développement et d'édifier un monde nouveau de coopération et d'entente qui viendrait remplacer le monde de la répression, de l'équilibre de la terreur et de la menace du recours à la force.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Al-Attar (Rép. arabe syrienne)

Cela nous amène à parler de ce qui se passe au Moyen-Orient, région d'importance vitale pour le monde, que la Syrie et l'Egypte ont proposé d'ériger en zone exempte d'armes de destruction massive. Cette initiative avait essentiellement pour objectif d'empêcher que la région ne s'embrace du fait de la poursuite de l'occupation par Israël des territoires arabes et de son refus de reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et de prendre des mesures concrètes de désarmement.

Il faut par conséquent que soient prises des mesures pour renforcer le processus de paix afin de parvenir à une solution globale et juste du conflit arabo-israélien. Mais cette initiative a été rejetée par Israël, qui refuse obstinément de signer le Traité de non-prolifération et de placer ses installations sous le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Bien plus, Israël s'emploie à développer et à renforcer son programme nucléaire en procédant à des essais de ses missiles à portée intermédiaire dans le cadre des essais sur les systèmes de lancement d'armes nucléaires pour atteindre des objectifs précis dans la région.

Au Moyen-Orient, le contrôle des armements est possible si l'on parvient à éliminer toutes les armes de destruction massive, à commencer par les armes nucléaires, sur la base de l'égalité et de critères ne favorisant aucun Etat aux dépens des autres. Ces mesures doivent s'appliquer à tous les Etats de la région, sans distinction aucune, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et sous sa supervision.

La Syrie a toujours appuyé les résolutions et conventions de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel la Syrie a accédé. Le 25 février 1992, nous avons signé l'accord des garanties découlant du Traité de non-prolifération. La Syrie a également signé la Convention sur l'interdiction des armes biologiques. Nous avons été les premiers à proposer officiellement, lors de la Conférence de Paris sur les armes chimiques en 1989, que la région du Moyen-Orient soit proclamée zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques.

Selon nous, l'Organisation des Nations Unies a un rôle déterminant à jouer pour tout ce qui touche aux questions de désarmement; elle a une

M. Al-Attar (Rép. arabe syrienne)

responsabilité primordiale à cet égard. Tous les pays engagés dans l'effort multilatéral de désarmement ont le devoir d'y participer sur la base de l'égalité.

Nous espérons que des mesures pratiques seront prises pour faire respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies, de façon à garantir la souveraineté des Etats, leur intégrité territoriale et leur indépendance économique, à abolir l'agression et l'occupation et à garantir le droit des peuples sous occupation étrangère à l'indépendance et à l'autodétermination.

L'année dernière, l'Organisation des Nations Unies a commencé à étudier la question du transfert des armes et du Registre des armes projeté. Plusieurs délégations ont exprimé leurs doutes et leur crainte que cette proposition ne suffise pas à réaliser le désarmement et la sécurité. Quelle sera l'autorité qui décidera des besoins de chaque Etat en matière de défense? Et comment peut-on déterminer le niveau des besoins en matière de défense entre les Etats, surtout quand il y a des territoires occupés et la menace d'utiliser la force et d'étendre l'occupation?

Nous pensons que la communauté internationale doit appliquer le principe de la légalité internationale et mettre fin à l'agression et à l'occupation. C'est alors seulement que le Registre proposé pourra contribuer au désarmement général, à la sécurité et à la stabilité. L'option logique offerte à tous les peuples du monde est l'instauration de la sécurité pour tous grâce au désarmement nucléaire complet et à l'élimination de toutes les armes de destruction massive. Or, les mesures adoptées par la Conférence du désarmement, qui a élaboré un projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, n'ont pas porté aussi sur une interdiction similaire des armes nucléaires et autres armes de destruction massive qui sont, pourtant, plus dangereuses et constituent une menace plus grande encore pour la paix et la sécurité.

Pour conclure, je voudrais dire que nous plaçons tous nos espoirs dans une paix garantissant un règlement juste et global des conflits dont sont victimes tant de peuples dans différentes régions du monde.

M. Al-Attar (Rép. arabe syrienne)

Nous espérons aussi que nous parviendrons à un désarmement général et complet, que nous réaliserons un développement véritable dans les pays du tiers monde et que les relations internationales seront régies par le droit international, l'esprit de dialogue, la compréhension et la coopération.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au Secrétaire de la Première Commission.

M. KHERADI, Secrétaire de la Première Commission (interprétation de l'anglais) : J'informe la Première Commission que le Malawi s'est porté coauteur du projet de résolution A/C.1/47/L.1, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)".

La séance est levée à 16 h 5.